

M. Richards présente un bill pour remplacer les états annuels par des états trimestriels exigés des ministres de la religion et autres, en vertu de la 16e section de l'acte de recensement; — seconde lecture, mercredi prochain. M. Chauveau propose que le bill grossier, du conseil, intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens jusqu'à un certain montant," soit maintenant lu pour la troisième fois; — et sur motion de l'Hon. M. Boulton, le bill est renvoyé à un comité pour lundi prochain. L'ordre pour prendre de nouveau en considération la motion faite lundi dernier, que l'orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération l'expédition d'adapter une règle permanente fixant le temps durant lequel chaque membre pourra parler sur une question soumise à la chambre) est remis au 21 du courant. L'ordre pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour mieux faciliter la commutation de la tenure des terres en roture dans les seigneuries et fiefs dans le Bas-Canada en celle de franc roturier, étant lu: l'Hon. M. Hincks informe la chambre, que son excellence, étant informée de la teneur du bill, permet, en autant que les intérêts de sa majesté y sont concernés, que la chambre procède comme elle trouvera convenable; le bill est alors lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité. Le bill pour autoriser la communauté religieuse des sœurs hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à posséder d'autres biens-fonds est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 16 MARS 1849.

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

C'est sous ce titre que *l'Avénir*, journal publié en cet ville, vient de régaler ses lecteurs catholiques et autres d'un long article où il fait connaître ses vues et ses idées au sujet du Pape et de la Religion. Nous n'avons ni le temps ni l'espace nécessaires au jourd'hui pour répondre au long à cette production, enfantée par un esprit d'innovation aveugle, d'indifférence et même d'irréligion. Nous tâcherons dans notre prochaine feuille de faire voir en détails tout l'odieux de cet écrit; nous démaquerons ces démocrates au petit pied, ces hommes qui veulent singer les allures des empereurs de Paris et des turbulents et usurpateurs qui siègent à Rome. Après cela, nous demanderons aux Catholiques ce qu'ils pensent de ces libéraux-là; nous leur demanderons s'ils peuvent le moins du monde faire cause commune avec des hommes, qui, comme les Rédacteurs de *l'Avénir*, condamnent les Encycliques des Papes, regrettent la Bulle d'excommunication lancée par Pie IX contre ceux qui prendraient part au gouvernement intrin de Rome, et appellent cette Bulle un abus de pouvoir spirituel. Nous leur demanderons si un langage pareil et de semblables principes ne méritent pas le mépris de tous les vrais catholiques; si ce n'est pas la quelque chose qui répugne à tout homme de bien, un peu au fait de l'histoire des Papes et de l'Eglise Catholique! Nous en appellerons à la foi des Catholiques et à leur respect à l'Eglise, et nous leur demanderons encore si le langage de *l'Avénir* est celui des bons Catholiques, des vrais enfants de l'Eglise. En attendant, que MM. de *l'Avénir* y réfléchissent mûrement; qu'ils se persuadent bien que leurs principes destructeurs du bon ordre, mais favorisant les mauvaises passions, et décriant la souveraineté de la raison, tout en jetant le blâme et l'ignominie à la face de l'Anguste et Saint Pontife de l'Eglise Catholique, ne feront pas fortune en Canada. Notre population est trop religieuse et amie du bon ordre pour écouter leurs conseils perfides; elle sait d'ailleurs trop bien que la tactique de MM. de *l'Avénir* est la même que celle suivie par les Rationalistes, Ultra Démocrates et socialistes des autres pays. Ils veulent tout déprécier, tout renverser, tout détruire; car on se souvient que, quoi qu'ils disent aujourd'hui "que le salut du peuple est la première loi," ils ont dit il y a trois mois: "Périsse la Patrie plutôt qu'un principe." Notre population enfin connaît trop bien ses devoirs envers le Souverain Pontife et envers l'Eglise Catholique pour s'en rapporter sur ces points à des hommes qui ne croient pas de donner vieillesse et des conciles, usés les fondes de l'excommunication ajournée, et qui, non contents de vouloir bouleverser l'ordre social, s'attaquent au chef suprême de l'Eglise Catholique, qu'ils traitent avec dérision et sans respect aucun.

NOUVELLES D'EUROPE.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.—C'est le 14 février que le bill pour la modification des lois de navigation a été introduit à la Chambre des communes par M. Labouchère.—Lord John Russell a réussi dans la Chambre Basse à faire abroger les lois qui empêchaient au JUIL de jurer dans le Parlement; la division sur cette question a été de 214 contre 113.—La Chambre Basse a aussi passé un Bill de secours au montant de £500,000 pour l'Irlande, qui continue à être dans un pitoyable état.—On sait que le budget de la Grande-Bretagne est de £54,000,000; M. Cobden devait voter, par un vote de la Chambre Basse, de le faire réduire à £44,000,000!—En Irlande l'émigration continue; les chapelles catholiques se ferment et ce clergé souffre horriblement de la faim; c'est une misère qu'il partage avec son troupeau. Le procès de M. Duffy était commencé; l'opinion était fortement en faveur de l'accusé. Le comte Cathart est nommé Commandant des *Northern and Midland Counties* en Angleterre.—Le *Times* de Londres, en date du 17 février, nous apprend que S. G. Mgr. Walsh, évêque du district de Londres, était à la dernière extrémité.—Le clergé catholique et les fidèles d'Angleterre et d'Irlande signent en ce moment de nombreuses adresses au Souverain Pontife pour sympathiser avec lui. Outre cela ils font une collecte, comme les catholiques de France, Belgique, Allemagne; cette collecte sera envoyée au Pape sous le nom de don de St. Pierre.—L'évêque de la province ecclésiastique de Tuscan vient de se déclarer en faveur d'une université catholique telle que recommandée par le Pape.—Le Père Mathieu a formellement déclaré qu'il allait passer en Amérique.—A la chambre des communes, le 14 février, la pétition des citoyens de Montréal demandant le rappel ou la modification des lois de navigation a été présentée; et quelques instants après a eu lieu l'introduction du bill de M. Labouchère sur ce sujet.

ALLEMAGNE.—L'hostilité avouée de l'Autriche au projet d'une union Allemande, et l'opposition de la Russie, les

tes à l'imité irréconciliable du Hanovre et de la Bavière, laissent peu d'espoir de voir réaliser promptement les plans de l'Assemblée de Francfort.—Le banquier Linn a pris un nouvel emprunt autrichien de soixante millions de florins, de concert avec les Rothschild et la maison russe de Steiglitz et Cie. Le czar a autorisé l'exportation d'une quantité considérable de numéraire des caves de la banque de Russie, pour faciliter le paiement de cet emprunt.—On a beaucoup parlé de l'entrée des Russes en Transylvanie, mais il n'a été encore reçu aucune nouvelle officielle de cette importante intervention. On ne saurait douter toutefois que la Russie n'intrigue activement avec des idées d'empirement de ce côté. Lord Palmerston présente le danger, et, en dépit de tout ce que l'on dit de lui, il entrave habilement une intrigue qui finirait par amener une guerre générale en Europe.

Des journaux de Paris assurent que l'ambassadeur anglais à Constantinople a protesté contre l'occupation de la Moldavie et de la Valachie par les Russes, et qu'il a été appuyé par l'ambassadeur de France.

NOUVELLES DE ROME.—Il n'y a pas de plus triste et de plus honteux spectacle que celui des saturnales démagogiques à Rome. Les faits parlent et toute réflexion est inutile. Il suffit d'écrire l'histoire avec les bulletins mêmes des vainqueurs. Ainsi que nous l'avons dit, c'est le 9 février que la République a été proclamée. Le 7, après la vérification des pouvoirs, Galetti a été élu président. C'est le moment qu'attendaient les exaltés: il déclara, sur une interpellation de Canino, que l'Assemblée était constituée, et ajouta "qu'elle se regardait comme unique souveraine et maîtresse de décider des destinées du pays." Cette déclaration ne suffit pas, s'écria Andinot, un des séides de Bonaparte, il faut un vote: je demande que l'Assemblée déclare qu'elle reconnaît en soi la plénitude des pouvoirs souverains." Et l'Assemblée vota immédiatement. Le lendemain, l'ordre du jour portait délibération sur la forme du gouvernement des Etats romains. La séance a fini à une heure après minuit. Avant la discussion, les ministres ont déposé leurs pouvoirs entre les mains de la Constituante, qui les leur a rendus et les a provisoirement confirmés dans leurs fonctions à l'unanimité. Bientôt après Mamiani et Andinot ont proposé de voter la déchéance du Pape, mais au même temps de renvoyer à la Constituante véritable la question de la République. Garibaldi malade s'est fait porter à la chambre, et sa présence a décidé le vote. Quand Mgr. Muzzarelli a déposé le sien contre la Papauté, l'Assemblée a récompensé cette honteuse apostasie par des applaudissements. On sait que M. Muzzarelli, sous-doyen de la S. Rote, a été comblé des faveurs de Pie IX.—Voici le texte du décret sacrilège:

"Art. 1er. La Papauté est déchue de la fait et de droit du gouvernement temporel de l'Etat romain.
 "Art. 2. Le Pontife romain aura toutes les garanties nécessaires d'indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel.
 "Art. 3. La forme du gouvernement de l'Etat romain sera la démocratie pure, et prendra le nom glorieux de République romaine.
 "Art. 4. La République romaine entretiendra, avec les autres parties de l'Italie, les relations qu'exige la nationalité commune.
 "9 février 1849, 1 heure du matin.

Le président G. GALLETTI.
 Les secr. GIOVANNI PENNACCHI, ARIOSTO FABRETTI, ANTONIO ZAMBIANCHI, QUIRICO FILIPPAZI BARILLI."

Le 9 au matin, une cérémonie a eu lieu pour la promulgation de ce décret. Galetti, entouré des représentants, a lu le décret au peuple sur la place du Capitole. Le *Contemporain* rend compte de cette manifestation avec son enthousiasme radical. C'est comme toujours une promesse de description de l'affluence et de l'empressement du peuple représenté par la garde civique et les carabinieri. Du reste, la terreur la plus complète règne à Rome: le *Costituzionale romano* insère une lettre où son directeur est nominativement menacé du poignard s'il n'abandonne pas la cause de Pie IX. Voilà la liberté qu'assure la République romaine! Le *Monitore* insère un décret qui ordonne la destruction de tous les insignes du pouvoir pontifical. Il publie aussi un rapport du commissaire des travaux publics sur les ateliers nationaux. En un mois et demi, les ouvriers de la *Beneficenza* ont fait trois kilomètres de terrasseaux! La cause est épuisée, et le rapport conclut à ce que le gouvernement poursuive une entreprise aussi utile, et qu'en même temps il invite les citoyens les plus aisés à contribuer aux dépenses qu'elle nécessite. Rome va donc avoir aussi ses dons patriotiques après ses ateliers nationaux! Quelle pitié et quel misérable péniat!—Nous apprenons ce soir que la Constituante républicaine s'est hâtée de voter une adresse de félicitations au gouvernement provisoire de Toscane. Cela devait être: *Abyssus abyssum invocat*.

AUTRES NOUVELLES DE ROME.—Le gouvernement provisoire continue ses sacrilèges parodies. Le 11, il a voulu faire chanter un *Te Deum* à Saint-Pierre. Le clergé a refusé de prendre aucune part à la cérémonie. Cet acte, qui honore les ministres de cette anguste basilique, répond à toutes les exhortations des radicaux contre le clergé de Rome. La messe a été célébrée par un autonome militaire, servi par des soldats qui portaient des torches. Un décret de la Constituante établit que jusqu'au vote et à la mise en exécution de la Constitution républicaine, l'Assemblée gouvernera l'Etat par le moyen d'un comité exécutif qui se composera de trois Italiens responsables et amovibles à la volonté de l'Assemblée. Il n'y aura pas de ministres, mais seulement des directeurs-généraux. Les triumvirs choisis sont Arnellini, Salicetti et Montecchi.—La République a été proclamée le 12 à Bologne. La généralité de la population, dit la *Gazzetta*, a montré beaucoup de dignité, et a vivement regretté que, non content d'ôter les armes pontificales de dessus la porte des établissements publics, quelques hommes se soient permis de les brûler publiquement et d'outrager ainsi le Pontife, dont la Constituante entend respecter le pouvoir spirituel.

Muzzarelli, ministre de l'intérieur, a prononcé le discours suivant à l'ouverture de l'Assemblée constituante: "Citoyens représentants du peuple, l'œuvre de notre rédemption est achevée. Quel spectacle imposant que celui d'une véritable assemblée nationale! C'est la première fois qu'il s'en tient une à Rome. Soyez les bien-venus, citoyens-représentants du peuple! Nous sommes fiers de vous saluer, et le gouvernement provisoire s'incline devant vous. C'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie. Je n'ai plus qu'un désir; c'est de voir l'Italie libre et unie, et élevée au rang des nations; elle sera la plus grande des

nations. En ce jour, nous sommes tous romains, nous nous nommons romains, nous appartenons à l'Italie, à nous mêmes; car le peuple n'est plus la propriété d'une prêtreaille! Dieu a créé le peuple libre, et infâme est l'homme qui voudrait donner aux couronnes le sceau du droit divin, comme si Dieu pouvait se contredire! Oni, reprenons notre nom baptismal de romains. Rome est le pays le plus sacré, le plus privilégié, le plus historique de l'Italie; c'est le cœur de l'Italie; et nous sommes fiers d'entendre le nom de romains." Après des remarques encore plus insolentes et plus condamnables à l'adresse de Pie IX, "qui, selon Muzzarelli, n'était pas à la hauteur de sa tâche," celui-ci continua comme suit: "La tâche du gouvernement provisoire a été immense; mais il craint peu les menaces ou les projets d'intervention. Le peuple était pour lui, et Dieu était pour le peuple! Le ministère a fait face à toutes les difficultés et il a triomphé. Vous êtes le résultat vivant de ses efforts. Nous avons une armée de 30000 hommes prêts à marcher dès demain. Les Toscans sympathisent avec nous. A toutes menaces nous répondrons en préparant nos sabres. Les puissances de l'Ouest sont pour nous, et le peuple n'a pas besoin de se mettre à genoux pour demander pardon d'avoir conquis ses droits. Vous siègez entre les tombeaux de deux civilisations, les tombeaux de l'Italie des Césars et les tombeaux de l'Italie des Papes. Il vous faut élever sur ces tombeaux un nouvel édifice, et votre édifice ne doit pas au moins en céder à l'œuvre de la mort. Inaugurez vos immortels travaux par deux noms, l'Italie et le peuple."—Il paraît que le duc de Modène a dû, comme celui de Toscane, s'éloigner de ses états qui seraient actuellement en complète révolution.—Des nouvelles de Bologne, du 6 février, feraient croire qu'il pourrait bien y avoir réaction de ce côté-là contre le gouvernement intrin de Rome.—Il paraît qu'à la suggestion du gouvernement français, il se tiendrait bientôt un congrès des puissances européennes à Gênes. A part les puissances catholiques, l'Angleterre, la Russie et la Prusse y auraient leurs représentants. On réglerait dans ce congrès la question de la souveraineté temporelle du Pape sur les Etats-Romains. En attendant, on écrit de Rome que le gouvernement a l'intention d'imposer un clergé laïc à la Constituante. La presque totalité refusent, et les prêtres qui, par crainte du gibet ou de la guillotine, quitteront les Etats-Romains, auront leurs biens confisqués au profit, on sait de qui.—En France, on continue à crier: "Vive Louis-Napoléon!" mais on ajoute très souvent: "Vive l'Empereur." Les correspondances donnent à croire que l'Empire français est une chose très probable. A une grande réception du soir au palais du président de la République, on ne voyait partout que des souvenirs du temps glorieux de l'Empire. Les fonds-français avaient subi une hausse très forte: ce qui indiquait de la confiance. Le gouvernement français avait reçu une dépêche télégraphique qui lui apprenait la mort de Cabrera; on en doutait.—En Portugal, il y a eu un changement de ministère; c'est le duc de Saldanha qui en est le président; on ne paraît pas croire qu'il ait une longue existence.

NOUVELLES DE GAËTE.—Le *Tempo* de Naples annonce de Gaëte que la santé du Saint-Père est toujours bonne. Presque tous les jours, S. S. sort en voiture, ou à pied, à la grande consolation des fidèles avides de recevoir sa bénédiction. Il paraît qu'un Consistoire a été tenu le 6 février: dix-neuf cardinaux y assistaient.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Au conseil législatif, mardi dernier, le bill de réciprocité avec les Etats-Unis a été lu pour la seconde fois.

Mardi, à la chambre basse, le bill de l'Hon. M. Lafontaine, pour refondre en une seule loi toutes les lois d'élection, a été discuté en comité général. M. Papineau a voulu faire de l'opposition quand-même; il voulait que les officiers rapporteurs fussent élus par le peuple, parce qu'il craignait que par le mode proposé par M. Lafontaine, et qui porte que les shériffs ou les régistres soient officiers rapporteurs, il n'y eût encore de la corruption, et l'on sait que M. Papineau est un anti-corrupteur! Mais il paraît que la Chambre en a jugé autrement. Elle ne pouvait en effet comprendre comment M. Papineau entendait faire fonctionner son plan, et ce Monsieur lui-même était bien en peine de le dire. (à propos) le faisait de l'opposition son cœur était content; car l'opposition c'est sa vie. Finalement, l'amendement de M. Papineau a été rejeté à une grande majorité, aussi bien qu'un autre de la part de M. Lemieux. La discussion de ce bill devra se continuer dans une autre séance.

Dans la séance de mardi, les bills suivants ont subi leur troisième lecture dans l'Assemblée législative: bill pour diviser le comté de Lotbinière en 2 municipalités; bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières entre Longueuil et Chambly.—Dans la même séance, M. Beaudin a introduit un bill pour incorporer "Les Révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie."

Mercredi, la Chambre Basse, après de bien longs et intéressants débats, a renvoyé, par une division de 40 contre 29, aux calendes grecques le Bill pour la modification des lois contre l'usure.—Dans la même séance, le Bill pour amender l'Acte de la quarantaine a été lu une troisième fois et a passé.

Hier à deux heures du matin, le Bill d'indemnité pour les pertes de 1837 et 38 a subi sa seconde lecture dans le Conseil Législatif, après une division de 19 contre 14.

Hier soir, au Conseil Législatif, le Bill d'indemnité a subi sa troisième lecture et a passé; la division sur cette question a été: pour 20, contre 14.

Hier soir, le Bill, pour incorporer la compagnie de transport de Québec, a été référé, après quelques débats, à un comité spécial, avec l'entente que les directeurs seraient responsables. Après quoi, la chambre est entrée en comité général sur les subsides. M. Rose a été entendu à la barre comme conseil des banques; après quoi le comité a adopté les résolutions proposées par M. Hincks. Le Bill pour continuer pour quelques temps l'Acte qui incorpore la société amicale de Québec, et le Bill pour diviser le comté de Berthier en deux Municipalités, ont été lus une 3e fois, et ont passé.

C'est ce soir, que se fait au Parlement l'appel nominal des Représentants; ce doit être proposée la seconde lecture du bill de la représentation. Ce sera, comme disent les dilettanti, une séance palpitant d'intérêt.

L'OPPOSITION ACTUELLE.

L'organe de M. Papineau dit que le bill de la représentation est une mauvaise mesure, que c'est une injustice envers les Canadiens-Français, que c'est une loi qui va mettre les Canadiens à la merci du Haut-Canada; en un mot, que c'est une mesure toute en faveur de la partie saxonne de la population.

La *Gazette* de Montréal trouve au contraire que c'est là une mesure qui nullifie les Canadiens-Saxons, et qui met toujours le pouvoir entre les mains des Canadiens-Français; et la dessus la bonne *Gazette* jette les cris les plus effrayants qu'elle peut, pour intimider les législateurs canadiens.

Comme l'on voit, ce sont là les deux extrêmes. Qu'en conclure! Que ces bonnes gens-là ne se hussent guider que par leurs passions et leurs intérêts personnels; qu'ils n'ont pas en vue le bien général, et que pour eux le Canada est le petit monde qui se ment dans leur petite sphère! Laissons-les crier et se pamer de rage; ils n'ont pour eux que l'impuissance, la faiblesse et le patriotisme de famille; ils ne réussissent jamais contre ceux qui veulent réellement le bien du peuple, et qui montrent par des actes utiles que le devoir du citoyen n'est pas seulement de parler et de crier, mais de servir son pays.

L'ELECTION DU MAIRE.

Mardi, le Conseil de Ville s'est de nouveau assemblé, et les divisions suivantes ont eu lieu relativement à la place de Maire:

L'hon. Jos. Bourret,	9 pour, 11 contre.
M. Lyman,	4 pour, 16 contre.
M. Alfred Larocque,	6 pour, 14 contre.
M. Wilson,	8 pour, 12 contre.
M. E. R. Fabre,	12 pour, 8 contre.

Ainsi, le nouveau Maire de Montréal pour l'année courante est E. R. Fabre. M. Fabre est bien capable de remplir la charge honorable qu'il est imposé, et nous ne doutons nullement qu'il ne s'en acquitte à la satisfaction générale. Quant à l'honorable M. Bourret, en quantifiant les fonctions de maire qu'il a remplies avec tant d'activité et de succès, il doit lui être bien agréable de voir qu'on n'a proféré contre lui aucune plainte, et que tout le monde est content de son administration.

SECOND CERTIFICAT EN FAVEUR DU

DR. LANDRY.

Je soussigné, prêtre de l'Hospice St. Joseph de la ville de Montréal, certifie que le 25 février dernier à 10 heures du matin, Elzéar Landry, docteur, médecin de la paroisse de Beauceport, m'a fait, en 3 secondes, l'opération de la cataracte sur l'œil gauche, (par abaissement), avec le succès surabondant, que celle faite le 20 du même mois, sur l'œil droit. Maintenant je vois de mes deux yeux. En foi de quoi,

F. X. MARCOUX, Prêr.

Beauceport, le 9 mars 1849.

CHRONIQUE DES MELANGES RELIGIEUX.

M. l'Editeur,

Vous avouerez sans doute avec moi que, depuis l'ouverture de la session, nous avons eu joliment de quoi nous délasser et nous amuser. Les débats du parlement très-animés et très-intéressants en eux-mêmes, les différents partis politiques aux prises non-seulement dans l'ancienne des salles législatives, mais encore dans la presse, sur les parcs de la capitale, dans les galeries du parlement, enfin d'un bout de la province à l'autre; tout cela, comme vous le savez bien, a fourni abondamment matière à des discussions, des gestes et des raisons de toutes les sortes, et de toutes les couleurs. Aussi est-ce un plaisir de voir comme tout le monde parle politique par le temps qui court. Depuis le dernier gamin de la rue, jusqu'au grave rentier et l'ineffable bourgeois, de tous les âges, de toutes les tailles, jusqu'à l'élégante reine des salons, chacun veut mettre son obole dans le gouffre sans fonds des conversations politiques.

Dans la dernière question orageuse, la question sur l'indemnité, il était vraiment plaisant d'entendre sans cesse et dans toutes les directions: "Les résolutions de M. Lafontaine passeront-elles? Va-t-il emporter cette mesure, etc. réussira-t-elle à abattre la tête du tyranisme dans la personne du galant chevalier, sir Allan McNab, qui paraît se débattre en forcené dans les étreintes du désespoir et d'une rage impuissante? Va-t-il déconcerter à jamais nos bons amis du *Family Compact*? Voilà ce que l'on entendait partout. Mais maintenant que la mesure est gagnée, au grand contentement de tout le monde, excepté pourtant du monde de *l'Avénir*, tout commence à rentrer dans le calme, et chacun avec impatience attend une nouvelle commotion; car à l'heure qu'il est, les grandes émotions sont à l'ordre du jour, et dans le goût des individualités de toutes les classes.

A propos, si l'Editeur, je vous assure, quoiqu'en disent les gens de la petite patrie, que nos cœurs de Canadiens-Français se dilatent et se réjouissent bien amoureusement, en voyant la belle position de nos ministres et députés patriotes dans le présent parlement. Nous sommes fiers de voir tous les efforts de nos bons amis nos ennemis, venir expirer infructueux aux pieds de M. Lafontaine, et se résumer en cris impuissants et ridicules, comme la vague en courroux qui vient mugir et se briser sur le rivage! Nous sommes fiers encore de voir nos braves députés, aidés de leurs amis du Haut-Canada, faire à eux seuls tous les frais de la session, et c'est avec orgueil que nous reconnaissons qu'ils peuvent en revendiquer pour eux tout l'intérêt, et toute la gloire. Que peuvent contre cette immense clameur d'approbation et de contentement qui s'élève de tous côtés les cris perclus d'une poignée de pessimistes? Quand un vaisseau vogue majestueusement à pleines voiles, qu'importe une petite brise contraire qui vient siffler, et expirer sur les cordages!

Vous savez, M. l'Editeur, que les débats sur l'indemnité, malgré leur longueur démesurée et fatigante, ont fourni matière à des incidents tout-à-fait comiques et piquants. Jamais été heureux de pouvoir assister à l'éternelle séance de vingt heures; à cette nuit célèbre où les honorables membres, plus influencés encore par le Dieu du sommeil que par celui de l'éloquence, dormaient profondément, les uns étendus à l'Américaine sur leurs pupitres et tout ce qui se trouvait à leur portée, les autres couronné de tout le long de leurs honorables corps les degrés du trône de Poratour, de façon